

Il faut retenir que les produits et revenus des domaines sont en constante progression depuis plus de cinq exercices. Cette tendance serait imputable selon les responsables du domaine national aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires appliquées en la matière (élargissement de l'assiette entre autres).

Malgré les résultats enregistrés, il est à observer que le domaine national qui constitue une fortune publique ne pourrait être géré convenablement et efficacement que si sa consistance est rigoureusement saisie et son utilisation parfaitement maîtrisée. La loi n°90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale a posé le principe de l'établissement d'un inventaire de biens domaniaux. **En pratique et bien que des efforts aient été consentis en ce sens, la superficie cadastrée n'est que de 1.389.479 Ha, résultat bien en deçà des objectifs et de la superficie totale à cadastrer. Pour ce qui est du cadastre urbain, dix-huit wilayas seulement ont été touchées et à 60% uniquement.**

Ces résultats sont très insuffisants au regard des moyens mis à la disposition de l'agence nationale du cadastre (budget de l'Etat et prêts de la banque mondiale).

Produits divers du budget

La loi de finances pour 1993 a fixé le montant des prévisions de l'espèce à 9,500 milliards de DA contre 4,5 MDA en 1992, soit 111% d'augmentation environ. Les recettes effectives ont atteint quant à elles le montant de 9,506 milliards de DA représentant en conséquence près de 100,06% des prévisions. Aussi, ces prévisions semblent être mieux maîtrisées que celles des exercices antérieurs.

Ce compte est essentiellement alimenté par les produits divers et accessoires ainsi que par les intérêts sur les avances consenties par le Trésor public.

Les réalisations en matière de constatation par voie de rôle ont été de l'ordre de 5,616 milliards de DA soit 59,07% de l'ensemble des recettes diverses ou produits divers du budget ; les amendes et confiscations ont atteint le montant de 11,528 millions de DA.

La réalisation la plus importante a été effectuée par la wilaya de Biskra (4,901 millions de DA). Les autres wilayas en majorité accusent un retard considérable dans la transmission des chiffres à l'administration centrale.

Malgré les résultats sus-indiqués, il est à rappeler que les services chargés du recouvrement demeurent toujours caractérisés par une inefficacité manifeste en matière de recours aux moyens coercitifs prévus par la loi pour la réalisation des titres pris en charge et non apurés.

Le manque de rigueur dans la prise en charge et le suivi du recouvrement relevé depuis plusieurs années par la Cour est lié en grande partie à des insuffisances dues à une organisation désormais inadaptée des services concernés, à la faiblesse de coordination entre eux et enfin aux moyens peu adéquats dévolus aussi bien aux ordonnateurs qu'aux comptables intéressés (plus particulièrement les régies financières).

1.2-La fiscalité pétrolière

La fiscalité pétrolière pour 1993 a été prévue à hauteur de 193,600 milliards de DA contre 207,200 milliards de DA en 1992, soit une régression de plus de 7% par rapport à cet exercice (en fait la prévision de clôture de 1992 a été définitivement rapportée à 198 milliards de DA, d'où simple reconduction en 1993).